

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 décembre 2025

Date de convocation : 12 décembre 2025
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 21

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 26 décembre 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric MOISAN, Patrick MÉNARD, Christelle MEUNIER, Gwenaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Robert LEBLANC, Jacky GILLET, Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC, Natacha CARRO, Servane GESRET, Julie POUPART, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR (arrivé à 20h15), Jean-Charles ORVEILLON, Mickaël CARDIN, Jean-Pierre HERVE, Stéphanie FLEGEAU, Marie-Sergine BEZARD

Etaient absents excusés :

Madame, messieurs Thierry LEBOUCHER, Pierre AUVRET, Gwendoline FELIN

Etaient absents représentés :

Procurations :

Madame Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Monsieur Alexis POIDEVIN

Secrétaire de séance : Natacha CARRO

CM 18.12.2025	Devis matériel informatique de la médiathèque et avenants	Délibération n° 2025-133
---------------	---	-----------------------------

Rapporteur : Adeline BRIVE

Madame l'adjointe au Maire en charge de la culture propose aux membres de l'assemblée de valider les devis suivants, afin de finaliser les acquisitions nécessaires à l'ouverture de la médiathèque :

- Matériels informatiques : 4 400.38 € HT soit 5 280.46 € TTC (Accès Réseaux Informatique (ARI))
- Installation du réseau informatique : 962.36 € HT soit 1 154.83 € TTC (Accès Réseaux Informatique (ARI))

Madame l'adjointe en charge de la culture propose également de transférer un poste copieur/photocopieur de la mairie au sein de la nouvelle médiathèque afin d'éviter une nouvelle acquisition (2 633.14 € TTC) et sans pour autant pénaliser les services administratifs. Les services techniques se chargeront du transfert, Toshiba fera l'installation technique et les paramétrages selon le tarif suivant :

- Paramétrage du copieur/photocopieur Toshiba : 350.00 €

Madame l'adjointe en charge de la culture propose également les avenants suivants nécessaire à la finalisation du chantier :

- **Lot 8** – doublage – cloisons – isolation – plafonds : avenant n°1 portant sur une plus-value de **2 673.02 € HT** soit une augmentation de 19.09 % du montant du marché initial
- **Lot 11** – serrurerie : avenant n°1 portant sur une plus-value de **760.00 € HT** soit une augmentation de 12.18 % du montant du marché initial
- **Lot 13** – plomberie – ventilation : avenant n°1 portant sur une plus-value de **1 156.32 € HT** soit une augmentation de 10.14 % du montant du marché initial

Madame l'adjointe au maire en charge de la culture précise également que des avenants de moins-value sont également en cours de finalisation. Le coût final du projet sera donc présenté ultérieurement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
Décide,

- De valider les devis tels que présentés ci-dessus
- De valider les avenants tels que présentés ci-dessus
- D'autoriser le Maire ou l'adjointe en charge de la culture à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

Suivent les signatures pour copie conforme,



Le Maire

Eric MOISAN